



ADMINISTRATION  
COMMUNALE LORENTZWEILER

Ecole Fondamentale  
Lorentzweiler



# De Schoul**Gu**et 2022

La rentrée des classes  
année scolaire  
2022-2023

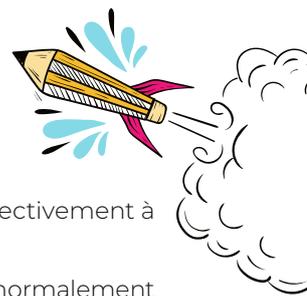


abc

Subside scolaire



# La rentrée des classes 2022



## 1. Reprise des cours

Le jeudi, 15 septembre 2022, jour de la reprise des classes, l'accueil aura lieu à 7.55 heures respectivement à 08.05hrs (Cycle 1) et les élèves sont à congédier à la fin des cours.

Tous les services de la Maison Relais, le restaurant ainsi que le transport scolaire fonctionneront normalement à partir du premier jour de classe.

## 2. Cycle 1

L'inscription de votre enfant à l'éducation précoce est facultative et se fait en printemps avant le commencement de l'année scolaire. Les parents des enfants concernés reçoivent un courrier contenant un formulaire d'inscription de la part de l'administration communale. Une fois inscrit, la fréquentation devrait se faire d'une façon régulière suivant l'horaire choisi. **Seulement les enfants ayant atteint l'âge de 3 ans le 1er septembre de l'année en cours sont admissibles à l'éducation précoce.**

Quels sont les avantages de la fréquentation de l'éducation précoce ? Les avantages d'un enfant fréquentant l'éducation précoce : Votre enfant apprend à communiquer et à jouer avec d'autres enfants (socialisation) ainsi qu'à s'exprimer en langue luxembourgeoise et à développer ses facultés créatrices.

Dès l'âge de 4 ans, l'école est obligatoire. Votre enfant est inscrit d'office à l'école qui correspond à votre lieu de résidence. Sont admissibles au cycle 1.1 tous les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 1er septembre de l'année en cours.

## Répartition des classes

### Précoce

#### Bâtiment Maison Relais

38, rue St. Laurent | L-7370 Lorentzweiler

#### Cycle - 1,0 A

		
<b>Beffort</b> Jill	33 72 68 861	jill.beffort@education.lu
<b>Nuszkowski</b> Astrid		astrid.nuszkowski@education.lu
<b>Toisul</b> Jessica		jessica.toisul@education.lu

#### Cycle - 1,0 B

		
<b>Doisy</b> Sophie	26 33 68 931	sophie.doisy@education.lu
<b>Braun</b> Séverine		séverine.braun@education.lu
<b>Santos Quaresma</b> Marta		marta.santosquaresma@education.lu





## Cycle - 1,0 C

<b>Schouweiller</b> Céline	26 33 68 932	celine.schouweiller@education.lu
<b>Engel</b> Carole		carole.engel@education.lu

## Préscolaine

### Bâtiment Jos Wohlfart

10, rue J.-P. Glaesener | L-7370 Lorentzweiler

## Cycle - 1,1 & 1,2

<b>Flick</b> Fabienne	33 72 68 860	fabienne.flick@education.lu
<i>Classe : 1,1-1,2 A</i>		
<b>Grandgenet</b> Romy	33 72 68 859	romy.grandgenet@education.lu
<i>Classe : 1,1-1,2 B</i>		
<b>Janvier</b> Claude	33 72 68 858	claud.janvier@education.lu
<i>Classe : 1,1-1,2 C</i>		
<b>Moes</b> Lynn	33 72 68 890	lynn.moes@education.lu
<i>Classe : 1,1-1,2 D</i>		
<b>Szturma</b> Nicolas	33 72 68 855	nicolas.szturma@education.lu
<i>Classe : 1,1-1,2 F</i>		

### Bâtiment Ecole fondamentale

2, rue J.P. Glaesener | L-7358 Lorentzweiler

## Classe : 1,1-1,2 E

<b>Rausch</b> Vanessa	33 72 68 849	vanessa.rausch@education.lu
-----------------------	--------------	-----------------------------

## Horaires & surveillances

heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:45 - 08:05	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
08:05 - 12:00	cours	cours	cours	cours	cours
12:00 - 12:10	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:45	cours		cours		cours
15:45 - 16:05	surveillance		surveillance		surveillance

### 3. Cycles 2 – 4 : enseignement fondamental

#### Bâtiment Ecole fondamentale

2, rue J.P. Glaesener | L-7358 Lorentzweiler

Sont admissibles aux cycles 2-4 les enfants ayant atteint l'âge de 6 ans avant le 1<sup>er</sup> septembre de l'année en cours.

#### Cycle - 2,1

 <i>Classe: 2,1 A</i>		
<b>Jegen</b> Nadine	33 72 68 852	nadine.jegen@education.lu
<b>Weisgerber</b> Mireille		mireille.weisgerber@education.lu
<i>Classe: 2,1 B</i>		
<b>Muller</b> Joëlle	33 72 68 867	joelle.muller@education.lu
<i>Classe: 2,1 C</i>		
<b>Nanquette</b> Cathia	33 72 68 865	cathia.nanquette@education.lu

#### Cycle - 2,2

 <i>Classe: 2,2 A</i>		
<b>Berchem</b> Lynn	33 72 68 873	lynn.berchem@education.lu
<b>Vilela</b> Daniela		daniela.vilela@education.lu
<i>Classe: 2,2 B</i>		
<b>Ducamp</b> Valérie	33 72 68 853	valerie.ducamp@education.lu
<i>Classe: 2,2 C</i>		
<b>Jegen</b> Véronique	33 72 68 846	veronique.jegen@education.lu

#### Cycle - 3,1

 <i>Classe: 3,1 A</i>		
<b>Regenwetter</b> Pit	33 72 68 847	pit.regenwetter@education.lu
<i>Classe: 3,1 B</i>		
<b>Schoellen</b> Frank	33 72 68 848	frank.schoellen@education.lu
<i>Classe: 3,1 C</i>		
<b>Wiance</b> Annette	33 72 68 851	annette.wiance@education.lu

#### Cycle - 3,2

 <i>Classe: 3,2 A</i>		
<b>Centrone-Schmit</b> Yvette	33 72 68 871	yvette.schmit@education.lu
<b>Reinesch</b> Corine		corine.reinesch@education.lu





### Classe: 3,2 B

<b>Rohner</b> Myriam	33 72 68 862	myriam.rohner@education.lu
<b>Steffen</b> Nadine		nadine.steffen@education.lu

### Cycle - 4,1



#### Classe: 4,1 A



<b>Juncker</b> Alain	33 72 68 872	alain.juncker@education.lu
<b>Pereira</b> Mélissa		melissa.pereira@education.lu

#### Classe: 4,1 B

<b>Rüsing</b> Sarah	33 72 68 850	sarah.rusing@education.lu
---------------------	--------------	---------------------------

### Cycle - 4,2



#### Classe: 4,2 A



<b>Goethals</b> Anne	33 72 68 869	anne.goethals@education.lu
----------------------	--------------	----------------------------

#### Classe: 4,2 B

<b>Molitor</b> Björn	33 72 68 854	bjorn.molitor@education.lu
----------------------	--------------	----------------------------

### Postes sunnuménaires



**Biver** Lea

**Olinger** Michèle



**Blum** Laura

**Schmitz** Saskia



**Dias Nunes** Darcy

**Vilela** Daniela

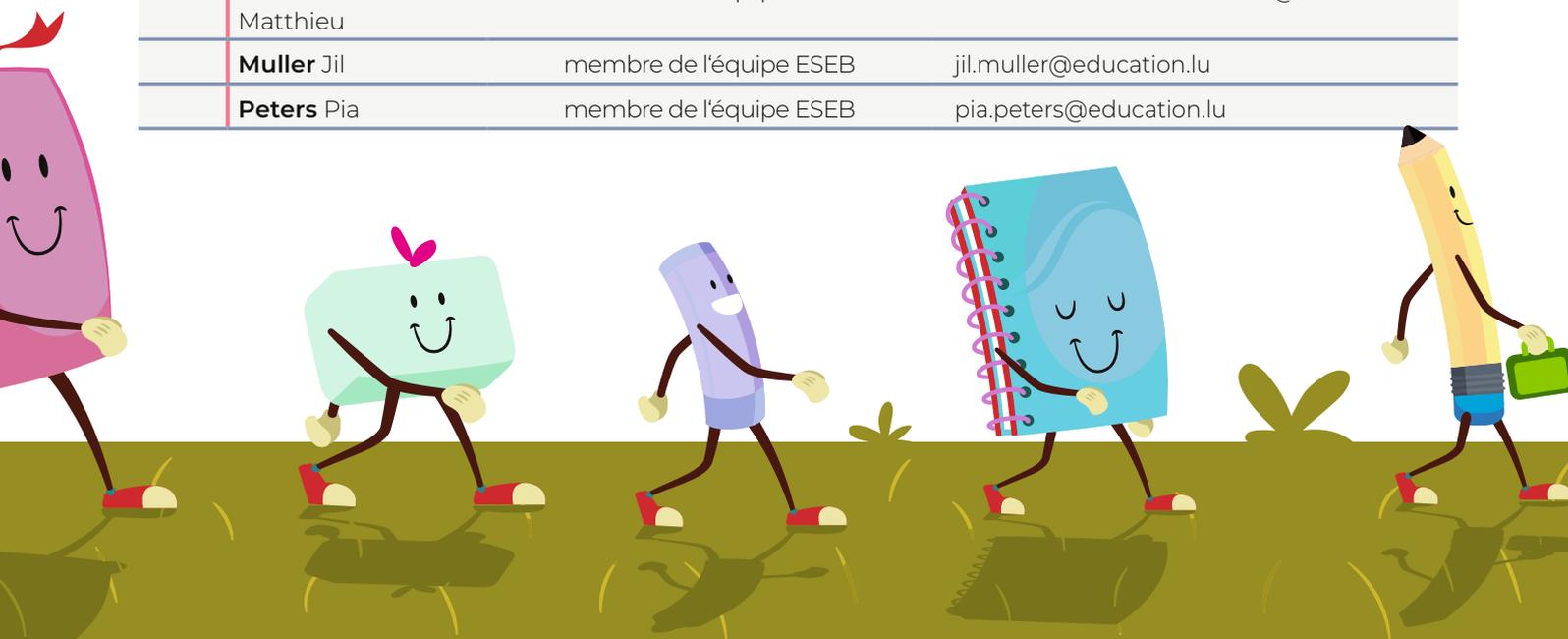
### Autres intervenants

#### I-EN

<b>Thimmesch</b> Carlo		carlo.thimmesch@men.lu
------------------------	--	------------------------

#### Föndenteam

<b>Faber</b> Brigitte	I-EBS et coordinatrice de l'équipe ESEB	brigitte.faber@education.lu
<b>Carvalho Dos Santos</b> Matthieu	membre de l'équipe ESEB	matthieu.carvalhodossantos@education.lu
<b>Muller</b> Jil	membre de l'équipe ESEB	jil.muller@education.lu
<b>Peters</b> Pia	membre de l'équipe ESEB	pia.peters@education.lu



## Horaires & surveillances



heure	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07:35 - 07:55	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
07:55 - 10:05	cours	cours	cours	cours	cours
10:05 - 10:20	récréation	récréation	récréation	récréation	récréation
10:20 - 12:05	cours	cours	cours	cours	cours
12:05 - 12:15	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance	surveillance
13:50 - 14:00	surveillance		surveillance		surveillance
14:00 - 15:50	cours		cours		cours
15:50 - 16:10	surveillance		surveillance		surveillance

### 4. L'équipe pédagogique au centre de l'école fondamentale

#### Une tâche orientée vers l'avenir : Les i-CN (instituteurs spécialisés en compétences numériques) à l'école fondamentale.

Depuis la rentrée 2020, M. Carlo Thimmesch accompagne et soutient notre école en tant qu'instituteur spécialisé en compétences numériques. Sa mission est de conseiller l'école dans la conception et la mise en pratique d'un enseignement et d'un apprentissage se basant sur l'utilisation de technologies numériques et favorisant le développement de compétences clés en lien avec les médias et ces technologies.

D'une manière très concrète, l'iCN collabore avec le personnel enseignant afin de mettre en œuvre des pratiques pédagogiques innovantes et utiles à l'amélioration des apprentissages aux et par les médias.

#### Eine zukunftsorientierte Aufgabe: Einsatz des i-CN (instituteur spécialisé en compétences numériques, Medienberater) in der Grundschule.

Seit Beginn des Schuljahres 2020 begleitet und unterstützt Herr Carlo Thimmesch unsere Schule als i-CN und berät uns beim sicheren, kreativen und verantwortungsvollen Umgang mit den digitalen Medien.

Der Medienberater arbeitet auf ganz praktische Art und Weise mit dem Lehrerteam zusammen, um gemeinsam innovative und zukunftsweisende pädagogische Praktiken zu entwickeln und in den Schulalltag einzuführen.

Contact / Kontakt: [carlo.thimmesch@men.lu](mailto:carlo.thimmesch@men.lu)



## 5. Trajet vers l'école

L'administration communale a mis en place un service de ramassage scolaire coûteux. Elle sollicite vivement les parents à inciter leurs enfants à emprunter le bus scolaire et d'éviter ainsi le transport individuel provoquant des situations dangereuses devant les bâtiments scolaires.

Les enfants se rendant à l'école par le bus scolaire doivent se conformer aux ordres du chauffeur de bus et des surveillantes du transport scolaire. En cas d'inconduite les enfants fautifs pourront être exclus du transport scolaire. Les arrêts de bus sont équipés d'abris pour protéger les enfants des intempéries. Les parents seront tenus d'instruire les enfants afin qu'ils respectent les installations mises à leur disposition.

Les parents sont aussi tenus responsables des dégâts causés aux abris par leurs enfants. Les réparations éventuelles sont à charge des parents.

Les parents des élèves du cycle 1 devront reprendre leurs enfants à l'arrêt de bus. Les enfants pourront rentrer seuls ou avec des frères et sœurs uniquement si les parents ont signé une autorisation écrite. En cas d'absence des parents ou du responsable, l'enfant sera ramené au campus scolaire et déposé à la Maison Relais.

### Surveillantes pour le transport scolaire et trajets vers cours sportifs (Pedibus) :

- **BREUSKIN-FEYERSTEIN** Anne Marie
- **FRISCH-KLEPPER** Nadine

Pour des raisons écologiques et de santé, les enseignants conseillent fortement aux parents de promouvoir le déplacement à l'école à pied, à vélo ou en bus scolaire.

L'administration communale a aménagé une zone « **KISS & GO** » afin de garantir la sécurité de tous les élèves dans l'enceinte du complexe scolaire au besoin des parents amenant néanmoins leurs enfants en voiture privée.

Un parvis spécial a été aménagé près de l'école centrale qui permet aux parents d'arrêter brièvement leur voiture –laisser sortir l'enfant– et de repartir dans la direction indiquée. Le stationnement dans cette zone est strictement interdit.

Si un enfant a raté le bus après les cours, les parents en seront informés (dans la mesure du possible) et seront priés de venir chercher leur enfant à la Maison Relais.

## 6. Crèche et Maison Relais

### CRECHE ZWERGENHAUS

12, rue J.-P. Glaesener  
L-7358 Lorentzweiler



#### Exploitant :

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale.

#### Groupes :

- 2 groupes avec des enfants de **2 à 18 mois**
- 2 groupes avec des enfants de **18 mois à 4 ans**

#### Responsable :

**SPELTZ** Laura  
Tél. 26 33 68-1  
Fax 26 33 24-32  
Email : [laura.speltz@croix-rouge.lu](mailto:laura.speltz@croix-rouge.lu)

#### Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi  
07.00 à 18.30 heures

**Fermeture du 24.12.2022 au 08.01.2023 inclus.**



## MAISON RELAIS

38, rue St. Laurent  
L-7370 Lorentzweiler

### Exploitant :

Croix-Rouge luxembourgeoise en collaboration avec l'administration communale.

Destinée aux enfants de **3 à 12 ans** (du cycle 1 au cycle 4).

### Responsable :

**REUTER** Fränz

### Adjointe :

**BILDGEN** Laura

### Secrétaire :

**LAMPERTZ** Martine

Tél. 26 33 68-920

Fax 26 33 68-950

Email: [relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu](mailto:relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu)

### Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi

07.00 – 19.00 heures en dehors des heures scolaires.

**Fermeture du 24.12.2022 au 08.01.2023 inclus.**

Le restaurant scolaire de la Maison Relais fonctionnera tous les jours du lundi au vendredi pendant la pause de midi.

Pour les inscriptions et des questions supplémentaires: veuillez vous adresser à la Maison Relais : **26 33 68 920**.

Le menu du restaurant scolaire peut être consulté sur le site internet :

[www.croix-rouge.lu/lorentzweiler-mre](http://www.croix-rouge.lu/lorentzweiler-mre)

## 7. LASEP



(Ligue des associations **sportives** de l'enseignement **fondamental**)

La LASEP de Lorentzweiler, vous offre la possibilité d'inscrire votre enfant pendant l'année scolaire 2022/2023 et ce pour **les mardis et les jeudis de 12:15 à 15:30**, selon les différentes catégories d'âges. Le nombre d'inscriptions est limité.

Pour des raisons d'organisation nous prendrons les inscriptions pour les cycles **Précoce, 1.2, 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1, 4.2** à partir de la rentrée scolaire.

La cotisation de **25€** sert à l'assurance et à l'organisation de différentes activités sportives le long de l'année scolaire. Elle est à virer au compte de la Lasep Lorentzweiler lors du moment d'inscription.

La date du début des cours Lasep vous sera communiquée en temps utile. A noter qu'il n'y a pas d'activités pendant les vacances scolaires et jours fériés !



## Horaires LASEP

Pour tout renseignement supplémentaire  
veuillez vous adresser à :



Pit **REGENWETTER**



[pit.regenwetter@education.lu](mailto:pit.regenwetter@education.lu)



621 502 068

Les enfants seront encadrés par Céline **Schouweiller**, Nicolas **Szturma**, Björn **Molitor**, Alain **Juncker** et Pit **Regenwetter**, Darcy **Dias Nunes**.





## 8. Santé scolaire



Au cours de sa scolarité, l'état de santé de votre enfant sera surveillé par l'équipe médico-socio-scolaire de l'école.

L'équipe médico-socio-scolaire fonctionne sous l'autorité du médecin scolaire agréé par le Ministère de la Santé. Les examens sont réalisés suivant les dispositions de la loi modifiée du 2 décembre 1987 et du règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 portant réglementation de la médecine scolaire. Les examens sont gratuits.

Pour l'enseignement fondamental, les bilans, tests et mesures de dépistage ci-après sont pratiqués chez les élèves des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2 et 4.2

- ◆ prise du poids et de la taille
- ◆ analyse sommaire des urines (recherche de glucose, d'albumine et de sang)
- ◆ examen sommaire de l'acuité visuelle, bilan auditif
- ◆ surveillance de la carte de vaccinations
- ◆ bilan de santé assuré par le médecin scolaire
- ◆ en cas de besoin : bilan social

Le médecin scolaire ne propose aucun traitement médical. Si lors des examens, des observations nécessitant un avis médical complémentaire seront faites, la médecine scolaire vous adressera une lettre motivée et vous recommandera de consulter votre médecin de confiance.

Les constatations d'ordre médical sont consignées dans un carnet médical et gérées en toute confidentialité. Ce carnet sera remis aux parents sur demande en fin de scolarité de leur enfant.

Les parents des enfants du cycle 1 sont invités à accompagner leur enfant lors de ces examens.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale de votre enfant.

Le Service social est à l'écoute des enfants, des parents, des enseignants et de tout autre professionnel concerné.

Le personnel de la Ligue médico-sociale, en collaboration avec la Commune, le Ministère de la Santé et le Ministère de l'Education nationale organise à côté de cette surveillance médico-sociale des activités de promotion de la santé, d'éducation à la santé et de prévention sociale en faveur des élèves de l'enseignement fondamental.

Des conseils personnalisés d'éducation à la santé lors des examens médicaux ont pour objectif de guider votre enfant vers des habitudes de vie saine.

Une consultation diététique gratuite peut être offerte en cas de besoin.

La surveillance médicale est complétée par d'autres examens, faits par des services spécialisés :

- ▶ au premier cycle : dépistage des troubles visuels par le service d'orthoptie et de pléoptie du Ministère de la Santé, dépistage des troubles auditifs par le service d'audiophonologie du Ministère de la Santé
- ▶ Les examens bucco-dentaires sont réalisés annuellement par un dentiste

L'équipe médico-socio-scolaire collabore étroitement dans le respect du secret professionnel avec le personnel de l'enseignement scolaire et de la direction de région, de l'administration communale et des services spécialisés du Ministère de l'Education Nationale notamment :

- ▶ Commissions d'inclusion (CI et CNI)
- ▶ Les équipes de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques (ESEB)
- ▶ 9 centres de compétences en faveur de l'inclusion scolaire à voir:
  - ◆ le Centre de logopédie ;
  - ◆ le Centre pour le développement des compétences relatives à la vue (actuel Institut pour déficients visuels) ;
  - ◆ le Centre pour le développement moteur (actuel Institut pour infirmes moteurs cérébraux) ;
  - ◆ le Centre pour le développement intellectuel (regroupant les Centres d'éducation différenciée) ;
  - ◆ le Centre pour le développement des enfants et jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme (actuel Institut pour enfants autistes et psychotiques).
  - ◆ le Centre pour le développement des apprentissages « Grand-Duchesse Maria Teresa », pour les élèves souffrant de dyslexie, de dyscalculie, de dyspraxie ...
  - ◆ le Centre pour enfants et jeunes à haut potentiel, pour les élèves dits « surdoués » ou intellectuellement précoces
  - ◆ le Centre pour le développement socio-émotionnel, pour les élèves souffrant de troubles du comportement et
  - ◆ l'Agence pour la transition vers une vie autonome, pour accompagner et soutenir les jeunes et leurs parents lors des nouvelles étapes qui s'annoncent dans la vie active.
- ▶ Autres services spécialisés





# L'ÉDUCATION NON FORMELLE GRATUITE POUR VOTRE ENFANT

## Un pas de plus vers l'égalité des chances

L'éducation non formelle (maisons relais, assistants parentaux, ...) joue un rôle essentiel dans l'épanouissement de votre enfant et pour ses chances de réussite. Elle complète l'éducation formelle dispensée à l'école. Elle permet à votre enfant de développer, dans une ambiance décontractée, les compétences essentielles : langage, motricité, relations sociales, créativité, aptitudes techniques, participation active.

C'est pourquoi l'éducation non formelle devient encore davantage accessible. À partir de la rentrée 2022-2023, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse rend en effet gratuit l'accueil dans les structures d'éducation non formelle pendant les semaines d'école, pour les enfants scolarisés à l'enseignement fondamental (à compter de l'obligation scolaire).



Pour plus d'infos,  
voir sur le site  
[staarkanner.lu](https://staarkanner.lu)

### Que font les enfants dans les structures d'éducation et d'accueil ?

En maison relais, mini-crèche ou chez un assistant parental, votre enfant découvre des activités ludiques et récréatives.

Une *Hausaufgabehëllef* (aide aux devoirs à domicile) sera également offerte dans toutes les structures d'éducation et d'accueil. Grâce à un *E-Bichelchen* (journal de classe digital), vous pourrez échanger avec l'enseignant et l'éducateur sur les devoirs à domicile de votre enfant.



## L'ÉDUCATION NON FORMELLE ACCESSIBLE À TOUS LES ENFANTS

### Dans quelles structures d'éducation et d'accueil l'accueil est gratuit ?

La gratuité concerne toutes les structures d'éducation et d'accueil pour enfants scolarisés : maisons relais (appelées parfois aussi foyers de jour ou foyers scolaires), mini-crèches et assistants parentaux.

### Qui est concerné par la gratuité ?

Si votre enfant a 4 ans accomplis au 1er septembre (début de l'obligation scolaire), et qu'il fréquente l'enseignement fondamental ou l'équivalent, il profite de la gratuité. L'éducation précoce n'est pas concernée.

### Quelles sont les périodes gratuites ?

La gratuité de l'accueil porte sur les semaines d'école, du lundi au vendredi de 7h à 19h. Pour les heures d'accueil avant 7h et après 19h, la participation financière des parents suit le [barème](#) du chèque-service accueil (CSA).

### Quels sont les tarifs pendant les vacances ?

Les semaines de vacances ne sont pas gratuites. La participation financière des parents n'est plus plafonnée par un forfait : c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.

### Comment puis-je profiter de la gratuité ?

Si votre enfant fréquente déjà une structure d'éducation et d'accueil, vous n'avez rien à faire.

Si ce n'est pas encore le cas, vous devez d'abord adhérer au système du chèque-service accueil (CSA). Pour adhérer au CSA, rendez vous dans votre commune, si vous habitez au Luxembourg. Si vous êtes frontalier, adressez-vous à la [Caisse pour l'avenir des enfants](#).

Vous pourrez ensuite inscrire votre enfant auprès d'une structure d'éducation et d'accueil [prestataire du CSA](#). Il y sera admis selon les places disponibles.

### Les repas sont-ils aussi gratuits ?

Pendant les semaines d'école, les repas de midi sont aussi gratuits pour tous les enfants soumis à l'obligation scolaire. Pendant les vacances, la gratuité des repas est réservée aux familles disposant d'un revenu inférieur à deux fois le salaire social minimum. Pour les autres familles, c'est le [barème](#) du CSA qui s'applique.



# COMMENT S'AMUSE VOTRE ENFANT QUAND IL EST TOUT SEUL ?

Parlez-en avec lui pour garder un œil sur ce qu'il regarde.

Découvrez notre guide pour parents sur [bee-secure.lu](https://bee-secure.lu)



einfach | digital  
Zukunftskompetenze  
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse



## 9. Demande en obtention d'un subside scolaire

### Antrag auf Erhalt eines Schulsubsidis

Nom et Prénom

Name und Vorname \_\_\_\_\_

Matricule nationale

Matrikelnummer \_\_\_\_\_

Adresse

Adresse \_\_\_\_\_

CP & Localité

PLZ & Ortschaft \_\_\_\_\_

Banque (code BIC/SWIFT)

Bank \_\_\_\_\_

Numéro de compte IBAN LU

Kontonummer \_\_\_\_\_

Titulaire du compte

Kontoinhaber \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_

GSM \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_

### Motif / Begründung

#### Etudes secondaires / Sekundarunterricht

- Réussite du cycle inférieur (5<sup>e</sup> / S3) Abschluss des unteren Zyklus
- Fin d'études secondaires (1<sup>ère</sup> / S7) Abschluss des Sekundarunterrichts

#### Etudes techniques supérieures et universitaires

- Réussite 1<sup>er</sup> cycle
- Réussite 2<sup>e</sup> cycle

Date & Signature :

Datum & Unterschrift: \_\_\_\_\_

Peuvent bénéficier de l'aide financière les élèves et étudiants, qui ont leur domicile dans la commune de Lorentzweiler depuis les deux derniers trimestres / le dernier semestre de l'année scolaire 2021 / 2022. Les demandes, accompagnées des copies des pièces relevées ci-dessous sont à remettre au secrétariat communal entre le 15.09.22 et le 15.12.22. La demande de l'aide financière se fait moyennant le talon, repris en haut. Le subside sera payé dans les meilleurs délais. Des formulaires supplémentaires peuvent être téléchargés sur [www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu) – rubrique enseignement – subsides scolaires.

#### Enseignement secondaire

##### Réussite du cycle inférieur : 150 €

- ▶ Enseignement secondaire classique (admis en 4<sup>e</sup>) : bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>e</sup> semestre de 5<sup>e</sup> (ESC)
- ▶ Enseignement secondaire général (admis en 4<sup>e</sup>) : bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre / 2<sup>e</sup> semestre de 5<sup>e</sup> (ESG)
- ▶ Enseignement secondaire international (admis en S4) : bulletin du 2<sup>e</sup> semestre de S3 (ESI)
- ▶ Le cas échéant : un certificat de réussite pour les élèves ajournés

##### Fin d'études secondaires : 250 €

- ▶ Enseignement secondaire classique : (ESC)  
Diplôme de fin d'études secondaires classiques

- ▶ Enseignement secondaire général : (ESG)  
Diplôme de fin d'études secondaires générales,  
Diplôme de technicien, DT, DAP, CCP
- ▶ Enseignement secondaire Baccalauréat international

#### Etudes techniques supérieures, études supérieures et universitaires

##### 1<sup>er</sup> cycle : 300 €

- ▶ obtention d'un diplôme niveau Bachelor, BTS

##### 2<sup>e</sup> cycle : 450 €

- ▶ obtention d'un diplôme niveau Master ou du grade de docteur

## 10. Horaire transport scolaire



### École Lorentzweiler C1-C4

<b>Bus 1 Allen</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>	<b>Bus 1 Retour</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Hünsdorf, Église	07:25	13:30	Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Hünsdorf, rue Alsbich	07:27	13:32	Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, Beim Atelier	07:30	13:37	Helmdange, École	12:15	16:00
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:35	-	Bofferdange, Cité Roger Schmitz	12:20	16:05
Helmdange, École	07:40	13:40	Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	-	16:10
Bofferdange, Cité Roger Schmitz	07:44	13:45	Hünsdorf, Église	12:25	16:15
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52	Hünsdorf, rue Alsbich	12:27	16:17
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55	Lorentzweiler, Beim Atelier	12:30	16:20

*Helmdange: Les enfants habitant la partie inférieure de la rue de Helmdange et la rte de Luxembourg sont priés d'utiliser le bus 1.*



<b>Bus 2 Allen</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Asselscheuer	07:25	13:30
Blaschette, rue du Grünwald	07:27	13:32
Blaschette, rue de Wormeldange	07:29	13:34
Blaschette, op Reilend	07:31	13:36
Blaschette, rue de Fischbach	07:33	13:38
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:38	-
Lorentzweiler, An der Kleck	07:41	13:43
Helmdange, rue Schumann	07:45	13:47
Lorentzweiler, rue Colbert	07:47	13:49
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	07:50	13:52
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	07:55	13:55

<b>Bus 2 Retour</b>	<b>Matin</b>	<b>Après-midi</b>
Lorentzweiler, Complexe J. Wohlfart C1	12:05	15:50
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	12:10	15:55
Lorentzweiler, An der Kleck	12:12	15:57
Helmdange, rue Schumann	12:16	16:01
Lorentzweiler, rue Colbert	12:18	16:03
Lorentzweiler, Complexe Scolaire C2-C4	-	16:08
Blaschette, op Reilend	12:24	16:13
Blaschette, rue de Fischbach	12:26	16:15
Asselscheuer	12:29	16:18
Blaschette, rue du Grünwald	12:31	16:20
Blaschette, rue de Wormeldange	12:33	16:22

*Helmdange: Les enfants habitant la partie supérieure de la rue de Helmdange, rue du Bois, Im Gehr et la rue J.F. Kennedy sont priés d'utiliser le bus 2.*



## 11. Calendrier saison 2022-2023



L'année scolaire commence au Grand-Duché de Luxembourg le jeudi **15 septembre 2022** et finit le vendredi **14 juillet 2023**.

**Le congé de la Toussaint** commence le samedi **29 octobre 2022** et finit le dimanche **6 novembre 2022**.

\* Les classes de l'école fondamentale chôment le mardi **6 décembre 2022**, jour de la **St. Nicolas**.

**Les vacances de Noël** commencent le samedi **24 décembre 2022** et finissent le **dimanche 8 janvier 2023**.

**Le congé de Carnaval** commence le samedi **11 février 2023** et finit le dimanche **19 février 2023**.

**Les vacances de Pâques** commencent le samedi **1<sup>er</sup> avril 2023** et finissent le dimanche **16 avril 2023**.

**Jour de congé** pour le lundi **1<sup>er</sup> mai 2023** jour du travail.

**Jour férié légal de la Journée de l'Europe** : le mardi **9 mai 2023**.

**Jour de congé** pour jeudi le **18.05.2023** **Ascension**

**Le congé de la Pentecôte** commence le samedi **27 mai 2023** et finit le dimanche **04 juin 2023**.

**Jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc** : le vendredi **23 juin 2023**.

**Les vacances d'été** commencent le samedi **15 juillet 2023** et finissent le jeudi **14 septembre 2023**.



## 12. Représentants, comités et commissions

### Représentants des parents d'élèves

L'élection des représentants des parents d'élèves à l'école a lieu tous les deux ans au mois d'octobre, à une date fixée par le président du comité d'école, ou à défaut, par le responsable d'école.

Le rôle principal des RPE, c'est d'être l'intermédiaire entre les parents d'élèves, le corps enseignant et la commune. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de notre école [portal.education.lu/lorenzweiler](http://portal.education.lu/lorenzweiler)

Sur convocation du président du comité d'école ainsi que chaque fois qu'ils en font la demande, les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école.

Selon la loi, il y a obligation d'organiser au moins trois réunions par année scolaire.

### Comité d'école

Le comité d'école a les missions suivantes :

- élaborer une proposition d'organisation de l'école
- élaborer un plan de réussite scolaire et participer à son évaluation
- élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école
- donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur lequel la commission scolaire le consulte
- déterminer les besoins en formation continue du personnel
- organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école
- approuver l'utilisation du matériel didactique

Chaque comité d'école est composé de 3 membres au moins et de 9 membres au plus dont au moins deux tiers des instituteurs. Les membres du comité sont élus par et parmi les membres du personnel de l'école, avant la fin de l'année scolaire. Le ministre nomme le président d'école parmi les instituteurs membres du comité et sur proposition de ce dernier.

La durée des mandats, qui sont renouvelables, est de 5 années.

### Membres du comité d'école

<b>JEGEN</b> Nadine ( <b>présidente</b> )	nadine.jegen@education.lu   Tél. 33 72 68 888
<b>JEGEN</b> Véronique	veronique.jegen@education.lu
<b>JUNCKER</b> Alain	alain.juncker@education.lu
<b>MULLER</b> Joëlle	joelle.muller@education.lu
<b>REGENWETTER</b> Pit	pit.regenwetter@education.lu
<b>REINESCH</b> Corine	corine.reinesch@education.lu
<b>SCHOELLEN</b> Frank	frank.schoellen@education.lu
<b>STEFFEN</b> Nadine	nadine.steffen@education.lu
<b>WIANCE</b> Annette	annette.wiance@education.lu





## 13. Absences et discipline

### *Téléphones portables, baladeurs multimedia, Game-Boy, PSP, appareils photo, ...*

Afin de garantir le bon fonctionnement de la vie scolaire, les smart watches, les téléphones portables, baladeurs, appareils photo etc. sont autorisés aux élèves sous réserve :

- d'être déconnectés pendant les heures de classe (7:55 – 12:05 h et de 14:00 – 15:50 h)
- d'être déconnectés dans l'enceinte des bâtiments et de la cour de récréation (avant et après les cours, pendant la récréation)

Toute manipulation des autres fonctions (SMS, calculatrice, montre, jeux, connexion à des services multimédias, prise de photos, smart watches ...) est strictement interdite.

Concernant les dérives telles que téléchargement, visionnement, diffusion d'images violentes et/ou à caractère pornographique, une poursuite judiciaire sera entamée.

En cas de non-observation de ce règlement, le matériel électronique portable sera confisqué pour n'être remis qu'au tuteur légal de l'enfant. Le tuteur devra se présenter auprès du titulaire de classe.

En cas de récidive, l'appareil sera saisi jusqu'à la fin du trimestre en cours, mais au minimum pour une période de trois semaines.

L'école de Lorentzweiler décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou endommagement d'appareils électroniques portables.

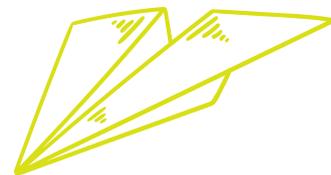
### *Règles d'ordre interne à respecter par les élèves et les parents*

#### **a) Bâtiment Jos Wohlfart (cycle 1)**

1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. Lors de la surveillance, avant et après les cours, les enfants doivent rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation.
4. Il est interdit de circuler dans les salles de classe en dehors des heures de classe.
5. règlement dans la cour de récréation :  
bonhomme rouge : interdiction de circuler sur la pelouse, dans le sable et sur le toboggan.  
bonhomme vert : toute l'aire de jeu est accessible.
6. Le matériel de jeu se trouvant dans le hall n'est pas destiné à être utilisé avant et après les heures de classe.
7. respecter la nature et l'environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
8. respecter les ordres des enseignants.
9. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Jos Wohlfart sont des espaces non-fumeurs.
10. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment Jos Wohlfart.

#### **b) Bâtiment Ecole Centrale (cycles 2-4)**

1. ne pas quitter le complexe scolaire pendant les heures de classe.
2. respecter les horaires de classe (ponctualité !)
3. ne pas utiliser de vélos, rollers, kick-boards ... pendant les heures d'école.
4. ne pas ramener d'objets dangereux (couteaux de poche, pétards, laser-pointer ...) à l'école. Pendant les récréations il faut rester impérativement à l'intérieur de la cour de récréation. Il ne faut pas circuler dans les bâtiments scolaires.



5. respecter la nature et l'environnement : les déchets sont à jeter à la poubelle et les plantations et arbres ne doivent pas être endommagés.
6. respecter les ordres des enseignants.
7. La cour de récréation ainsi que le bâtiment Ecole Centrale sont des espaces non-fumeurs.
8. Les chiens sont strictement interdits dans la cour de récréation et à l'intérieur du bâtiment.

Chaque élève inscrit aux cycles 1-4 de l'enseignement fondamental est soumis à l'obligation scolaire. Les parents sont tenus à excuser leur enfant en cas d'absence. Même les parents des élèves, fréquentant l'éducation précoce non soumise à l'obligation scolaire, sont priés d'excuser leurs enfants en cas d'absence.

En cas d'absence, les parents sont priés d'informer l'enseignant en téléphonant en classe avant 8:15 heures.

Sont considérées en général comme excuses légitimes de l'absence de l'enfant : la maladie ou d'importants événements de famille.

En cas de maladie d'un enfant ne dépassant pas trois jours de classe ou en cas d'empêchement pour une raison valable de se rendre en classe, les parents sont tenus de prévenir aussitôt le titulaire de classe à l'école. L'élève remet, dès la première leçon de retour, une excuse écrite des parents, datée et signée, et ceci dans l'intérêt du contrôle des absences des enfants.

Les élèves des cycles 1-4 profitent d'un cours de natation à la piscine de Walferdange (PIDAL). Une absence qui dépasse trois cours consécutifs de natation devra être excusée par un certificat médical. Une surveillance est assurée dans le bâtiment scolaire pour les enfants qui ne participent pas au cours de natation.

Le titulaire a le droit de refuser une excuse (inscription d'une absence excusée / non-excuse) sur le bilan de l'enfant) et de demander un certificat médical.

L'avis téléphonique ne remplace pas l'excuse écrite qui est une pièce officielle indispensable que les enseignants sont tenus d'exiger après chaque absence.

A partir du **4<sup>e</sup> jour d'absence**, un certificat médical est à présenter au titulaire de classe.

Des **dispenses de fréquentation scolaire** peuvent être accordées sur demande motivée et écrite des parents. Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire de classe pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée ne dépassant pas 5 jours consécutifs.
- Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

**Un certificat médical est à remettre obligatoirement au titulaire de classe en cas d'absence pour raisons médicales.**

En cas de toute autre absence indispensable et nécessaire, une demande motivée est à remettre au président du comité d'école au plus tard 5 jours ouvrables avant l'absence.

Aucune dispense de fréquentation scolaire ne peut être accordée pour des voyages et excursions privés.

Pour es informations plus détaillées veuillez consulter la loi du 06 février 2009 sur l'enseignement fondamental (Mémorial A N° 20 du 16.02.2009).





## POUR VOTRE ENFANT, C'EST UN JOUET. ET POUR VOUS ?

Si votre enfant n'a pas encore 3 ans, évitez les écrans !  
Adaptez par la suite leur utilisation à son âge.

Découvrez notre guide pour parents sur [bee-secure.lu](https://bee-secure.lu)



einfach | digital  
Zukunftskompetenze  
fir staark Kanner



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enfance et de la Jeunesse

**Lu** Mir, Psychomotoriker an Ergotherapeuten aus der Sektoun 2 vum "Centre pour le développement moteur" (CDM) bekëmmen eis ëm Fréierkennung vu motoreschen Defiziter an sinn do fir d'motoresch Fäegkeeten bei den Kanner aus dem Cycle 1.2. ze ënnerstëtzen.

D'motoresch Fäegkeeten sinn eng wichteg Viraussetzung fir de schoulmotoschen Erausforderungen gewuess ze sinn.

D'Kollaboratioun mat den Elteren an dem ganzen Schoulpersonal ass och e wichtige Deel vun eisem Handeln fir dem Kand eng ënnerstëtzung ubidden ze kënnen. Nieft enger eventueller motorescher Fördderung gëtt dem Kand seng Perséinlechkeetsentwécklung positiv ënnerstëtzt. Dës ënnerstëtzung (Begleedung & Fördderung) baséiert sech op d'Stärkten an d'Interessen vum Kand.

#### Wéi gi mir vir?

- Info-Blat fir d'Elteren (Cycle 1.2.) am Ufank vum Schouljoer
- Observatiounen an der Schoul (Motoreschen Dépistage bestoend aus 14 motoreschen Übungen)

#### Wat kucke mir?

- Grobmotorik (Gläichgewicht, verschidden Koordinationen, ...)
- Handmotorik (schneiden, molen, pechen, ...)

#### Am Fall wou d'Kand kéint vun eiser präventiver Aarbecht profitieren:

- Austausch mat den Elteren an mam Schoulpersonal
- Mam Accord vun den Elteren proposéieren mir eng präventiv Fördderung an der Motorik (individuell oder am Grupp)

#### Käschten?

- Dëse Service gëtt finanziert vum Ministère de l'Education nationale.

**De** Wir, Psychomotoriker und Ergotherapeuten der Sektion 2 des "Centre pour le développement moteur" (CDM), sind zuständig für die systematische Früherkennung motorischer Auffälligkeiten und der dazugehörigen Förderung der Kinder aus dem Zyklus 1.2.

Altersgerecht entwickelte motorische Fähigkeiten sind eine wichtige Voraussetzung um die motorischen Herausforderungen in der Schule zu meistern.

Auch die Zusammenarbeit mit den Eltern und der Schule stellt einen wichtigen Teil unseres Handelns dar, um dem Kind unsere Unterstützung anbieten zu können. Neben einer möglichen motorischen Unterstützung wird auch die Persönlichkeitsentwicklung positiv beeinflusst. Unsere Förderung orientiert sich an den Stärken und Interessen der Kinder.

#### Wie gehen wir vor?

- Informationsblatt für die Eltern (Zyklus 1.2) zu Beginn des Schuljahres
- Beobachtungen in der Schule (motorische Früherkennung bestehend aus 14 motorischen Übungen)

#### Was beobachten wir?

- Grobmotorik (Gleichgewicht, allgemeine Koordination, ...)
- Feinmotorik (Schneiden, Malen, Kleben,...)

#### Im Falle einer präventiven Unterstützung werden die folgenden Schritte vorgeschlagen:

- Austausch mit den Eltern und dem Schulpersonal
- Mit dem Einverständnis der Eltern bieten wir eine präventive motorische Förderung an (individuell oder in der Gruppe).

#### Was sind die Kosten?

- Unser Angebot wird durch das "Ministerium für Bildung, Kinder und Jugend" finanziert und ist daher kostenlos.

**Fr** Nous, psychomotriciens et ergothérapeutes de la section 2 du Centre pour le développement moteur (CDM), sommes responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrons un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue également une part importante de nos activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Notre soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

#### Comment procéder ?

- Fiche d'information pour les parents (cycle 1.2) au début de l'année scolaire
- Observations à l'école (dépistage consistant en 14 exercices moteurs)

#### Qu'observons-nous ?

- Motricité globale (équilibre, coordination générale, ...)
- Motricité fine (couper, colorier, coller, ...)

#### En cas de soutien préventif, les étapes suivantes sont proposées :

- Échange avec les parents et le personnel de l'école.
- Avec le consentement des parents, nous proposons un soutien moteur préventif (individuel ou en groupe).

#### Quels sont les coûts ?

Notre offre est financée par le „Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse" et elle est donc gratuite.

# Service Krank Kanner Doheem

## GARDES D'ENFANTS MALADES A DOMICILE

95, rue de Bonnevoie  
L-1260 Luxembourg

**Tél.: 48 07 79**  
e-mail: [skkd@fed.lu](mailto:skkd@fed.lu)



### HEURES D'OUVERTURE

lundi au jeudi  
7:00 – 12:00  
14:00 – 18:00

vendredi  
7:00 – 12:00  
après répondre

Répondeur  
18:00 jusqu'au lendemain 7:00

*Le service est fermé les weekends et jours fériés  
(Répondeur)*

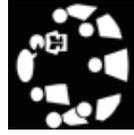


**Mierscher Lieshaus**  
Effentlech Bibliothéik an Internetstuf

55, rue Grande-Duchesse Charlotte  
L-7520 Merssch

Tel.: 32 50 23 - 550

e-Mail: [kontakt@mierscher-lieshaus.lu](mailto:kontakt@mierscher-lieshaus.lu)  
[www.mierscher-lieshaus.lu](http://www.mierscher-lieshaus.lu)



#### KOSTENLOS:

In Büchern stöbern  
Geschichten hören

Bücher, Zeitschriften, Hörbücher  
ausleihen

Fragen stellen – Antworten finden  
Hausaufgaben gemeinsam machen  
Computer benutzen

Mit **TEILNAHMEGEBÜHR:**  
Workshops besuchen  
(z.B. Kreatives Schreiben/ Basteln)



#### Öffnungszeiten:

Di., Do.: 14.00-18.00 Uhr  
Mi. 16.00-20.00 Uhr  
Fr.: 10.00-14.00 Uhr  
Sa.: 10.00-12.00 Uhr



## 15. Règlement

### *Règlement grand-ducal du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles.*

Mém. A-98 du 14.5.2009, p. 1470

Nous Henri, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental ;

Vu l'avis de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics ;

Notre Conseil d'État entendu ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Chaque école est une communauté qui comprend les élèves, le personnel de l'école, tel que défini au point 13 de l'article 2 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental, ainsi que les parents d'élèves.

Le personnel de l'école veille à susciter un climat scolaire qui favorise un esprit de camaraderie et de solidarité auprès des élèves et qui les engage à témoigner égards et respect aux personnes avec lesquelles ils entrent en contact. L'action éducative du personnel de l'école complète celle des parents et nécessite leur collaboration.

Dans l'intérêt d'un bon fonctionnement de la communauté scolaire, l'accès à l'école des parents d'élèves peut être précisé par le règlement d'ordre intérieur complémentaire de l'école dont l'élaboration est régie par l'article 6 du présent règlement.

**Art. 2.** Tous les membres de la communauté scolaire se conforment aux dispositions prises dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité. Ils font preuve de ponctualité, de respect et de bonne tenue.

Ils s'abstiennent de tout comportement susceptible de déranger le bon fonctionnement des activités scolaires et périscolaires, ainsi que de tout acte de violence physique ou psychique.

L'enregistrement de sons et d'images est interdit dans l'enceinte de l'école, sauf à des fins pédagogiques. Pour tout autre enregistrement, l'autorisation préalable des parents des élèves et des autorités communales ou du ministre, ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, est requise.

Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires. En dehors des restrictions énumérées ci-dessus, l'utilisation, de quelle que fonction que ce soit, d'un téléphone portable ne peut se faire que dans le respect le plus strict vis-à-vis des autres membres de la communauté scolaire. L'utilisation d'un téléphone portable par les membres du personnel de l'école pendant leur temps de service est limitée au seul usage professionnel.

**Art. 3.** La tenue vestimentaire de tous les membres de la communauté scolaire doit être correcte. Des tenues spéciales peuvent être prescrites pour certains cours, notamment les cours d'éducation sportive, d'éducation artistique et les séances de travaux manuels et de travaux pratiques.

**Art. 4.** Tous les membres de la communauté scolaire sont tenus de respecter le règlement d'ordre intérieur. Les manquements de la part des élèves au règlement d'ordre intérieur peuvent faire l'objet d'une punition. Toute punition doit être individuelle et proportionnelle au manquement. Elle doit être expliquée à l'élève et les parents en sont informés.

La punition peut consister soit dans un rappel à l'ordre ou un blâme, soit dans un travail supplémentaire d'un intérêt éducatif. Les punitions collectives sont prohibées.

Les châtiments corporels sont interdits.

**Art. 5.** Les élèves sont sous la surveillance du titulaire ou des intervenants respectifs durant les heures de classe; un plan de surveillance, établi par le comité d'école, renseigne sur la présence de surveillants durant les 10 minutes avant le début des cours ainsi qu'après les cours et pendant les récréations. Ce plan de surveillance fait partie intégrante de l'organisation scolaire adoptée par le conseil communal ou le comité du syndicat scolaire.

**Art. 6.** Le comité d'école ensemble avec les représentants des parents d'élèves peut en outre élaborer un règlement d'ordre intérieur complémentaire ayant notamment pour objet de fixer des règles spécifiques concernant le déroulement et la surveillance d'activités scolaires et périscolaires.

Chaque règlement d'ordre intérieur complémentaire est soumis à l'approbation du conseil communal ou du comité du syndicat scolaire après avis de la commission scolaire et de l'inspecteur d'arrondissement.

**Art. 7.** Le règlement d'ordre intérieur en vigueur doit être affiché à un endroit visible de l'école. Un exemplaire doit être communiqué au personnel de l'école ainsi qu'aux parents lors de l'entrée à l'école de leur enfant. Il en est de même, le cas échéant, du règlement d'ordre intérieur complémentaire ainsi que de toute modification apportée ultérieurement à l'un ou l'autre règlement.

**Art. 8.** L'accès à l'enceinte de l'école pour toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire ou n'exerçant pas, au sein de l'école, une mission prévue par la loi est soumis à l'autorisation préalable du bourgmestre.

**Art. 9.** Le présent règlement grand-ducal entre en vigueur à partir de l'année scolaire 2009/2010.

**Art. 10.** Notre Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.



## 16. Direction de l'Enseignement fondamental - Région Mersch

Depuis l'entrée en vigueur de la loi du 29 juin 2017, le pays est divisé en quinze régions placées sous l'autorité du Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Chaque région est pourvue d'une direction dirigée par un directeur assisté dans l'exercice de ses fonctions par des directeurs adjoints. Le directeur est le supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel des 9 communes de la région 12 – Mersch.

Les directions de l'enseignement fondamental sont en charge de :

- la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles de la région,
- la consultation et l'accompagnement des professionnels
- l'insertion professionnelle des jeunes enseignants et éducateurs
- la gestion des relations entre le personnel enseignant à l'intérieur des écoles et les relations des domaines école-élève et école-parents

D'ailleurs, au sein de chaque direction de l'enseignement fondamental, un directeur adjoint est responsable de la prise en charge des enfants à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques.

Sont en charge pour la Direction de l'enseignement fondamental, région Mersch, la directrice Madame Romaine Theisen assistée par la directrice adjointe Madame Carole Maisch et les deux directeurs adjoints Monsieur Mike Hecker et Monsieur Lucien Kurtisi.

Zënter dem Akraafttriede vum Gesetz vum 29. Juni 2017 gouf d'Land a fofzég Regiounen opgedeelt, déi ënnert der Autoritéit vum Minister fir Bildung, Kanner a Jugend stinn.

All Regioun gëtt vun engem Direkter an vun zwee bis véier stellverriedenden Direktere geféiert. Den zoustännegen Direkter fungéiert als direkte 'supérieur hiérarchique' vum gesamte Personal vun den 9 Gemenge aus der Regioun 12 – Miersch.

- D'Grondschouldirektiounen këmmere sech ëm:
- déi administrativ a pedagogesch Gestioune vun de Schoulen an hirer Regioun,
- d'Berodung an d'Begleedung vum Fachpersonal,
- déi beruflech Integratioun vun de jonke Léierkräften an Erzéier,
- d'Relatiounen tëscht de Léierkräfte bannent de Schoulen an d'Relatiounen tëscht Schoul a Schüler resp. Schoul an Elteren.

Ausserdeem, ass an all Direktioun ee vun de stellverriedenden Direkteren zoustänneg fir d'Betreiung vun de Schüler mat besonneschem Förderbedarf.

Fir d'Grondschouldirektioun, Regioun Mersch, ass Directrice Madame Romaine Theisen verantwortlech. Si gëtt assistéiert vun der stellverriedenden Direkterin Madame Carole Maisch an den zwee stellverriedenen Direkteren Monsieur Mike Hecker an Monsieur Lucien Kurtisi.



### Contact / Kontakt:

**Direction de l'Enseignement fondamental**

**Région Mersch**

5 rue des Pré  
L-7561 Mersch

Tel.: (+352) 247-55810

e-mail: [direction.mersch@men.lu](mailto:direction.mersch@men.lu)

## LINKS, RECHTS, LINKS...

- Ich gehe immer auf der sicheren Seite des Bürgersteigs, weit weg von der Straße.
- Ich überquere die Straße am Fußgängerstreifen: bei Rot bleibe ich stehen, bei Grün darf ich gehen, doch trotzdem bleibe ich achtsam. Sind keine Ampeln vorhanden, schaue ich nach links, nach rechts und nochmal nach links bevor ich die Straße überquere.
- Ist kein Fußgängerstreifen vorhanden, bleibe ich dort stehen, wo die Straße überschaubar ist und die Autofahrer mich sehen können. Danach links, rechts, links...



## ELTERN GEHEN MIT GUTEM BEISPIEL VORAN!

- Erklären Sie Ihren Kindern die wesentlichen Verkehrsregeln.
- Machen Sie Ihre Kinder auf die Gefahren der Straße aufmerksam.
- Gehen Sie den Schulweg mehrmals gemeinsam ab.
- Beachten auch Sie die Verkehrsregeln: halten Sie nicht mit dem Wagen auf dem Fußgängerstreifen oder auf dem Bürgersteig!
- Lassen Sie Ihr Kind nur zur Seite des Bürgersteigs aus dem Auto ein- und aussteigen.

## ICH BIN SICHTBAR!

Damit mich die Autofahrer im Dunkeln besser sehen,

- trage ich helle Kleidung,
- klebe ich reflektierende Bänder auf meine Kleidung und auf meine Schultasche,
- ziehe ich eine Sicherheitsweste über.

## SICHERHEITSGURT UND KINDERSITZ!

Auch für die kurzen Fahrten!

- Im Auto muss man immer angeschnallt sein, entweder mit dem Gurt oder im Kindersitz.
- Ein 3- bis 17-jähriges Kind, welches noch keine 150 cm groß ist, muss in einem für seine Größe und seinem Gewicht entsprechenden Kindersitz oder einer Sitzerrhöhung Platz nehmen.



## Erhöhte Vorsicht zum Schulanfang

Vor allem Kleinkinder kennen die Gefahren im Straßenverkehr nicht und sind aufgrund ihrer Größe weniger sichtbar für den Autofahrer. Zudem können sie zum Schulanfang aufgeregt sein und daher die wesentlichen Verkehrsregeln vergessen.

Zusätzliche Vorsicht ist daher seitens aller Verkehrsteilnehmer gefragt:

- Seien Sie achtsam und passen Sie auf Kleinkinder auf.
- Passen Sie Ihre Geschwindigkeit in der Nähe von Schulen an.



## GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



## LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

## JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

## CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

## Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

## LEFT, RIGHT, LEFT ...

- I always walk on the safe side of the pedestrian way, meaning the side away from the cars.
- I use the pedestrian crossing when I cross a road. When the traffic lights are red, I stay on the sidewalk. When the traffic lights are green, I can cross the road, while still paying attention to what is going on around me. If there are no traffic lights, I look left, right, then left again to make sure there are no cars moving towards me before crossing the street.
- If there is no pedestrian crossing, I choose a clear place to cross the road, where I can see well if any vehicles are approaching. Before crossing the road, I check the situation : Left, right, left...



## PARENTS NEED TO SET A GOOD EXAMPLE!

- Explain the essential traffic regulations to your child.
- Point out possible dangers to your child.
- Walk the way to school a few times together to get used to it.
- Make sure you respect traffic regulations as well : do not park your car on a sidewalk or pedestrian crossing.
- Only let your child get in or out of the car on the side of the car close to the sidewalk.

## I AM VISIBLE!

To make sure drivers can see me better in the dark, I:

- Wear bright clothes;
- Stick reflective patches on my clothes or on my school bag;
- Wear a safety vest.

## SAFETY BELTS AND CHILD'S SEATS!

Even on short trips!

- Children always have to be buckled up, either by a seatbelt or in a child's seat.
- Children between the ages of 3 and 17, which have a size of less than 150 cm must be installed in a child's seat or booster seat corresponding to their size and weight.

## Be especially careful during the first days or weeks of school

Young children are not used to the dangers of traffic yet and can be easily overseen by drivers. Moreover, they might be nervous during the first days of school and therefore forget about essential traffic rules. All traffic members should therefore be especially careful :

- Take care and watch out.
- Slow down and reduce your speed, especially around schools.

# Welcome back to school



## Adresses utiles / Wichtige Adressen

### Direction de région

#### Madame Romaine Theisen

- 📍 5, rue des Prés  
L-7561 Mersch
- 📞 24 7-55810
- ✉️ romaine.theisen@men.lu  
secretariat.mersch@men.lu

### Sociale

#### Centre Medico-Social

- 📍 17, rue de la Gare  
L-7535 Mersch
- 📞 32 58 20
- 📠 32 58 19
- ✉️ simone.kieffer@ligue.lu

### Crèche / Kinderkrippe

#### « Zwergenhaus »

- 📍 12, rue J.-P. Glaesener  
L-7358 Lorentzweiler
- 📞 26 33 68-1
- 📠 26 33 24-32
- ✉️ zwergenhaus@croix-rouge.lu

### Cycle 1.0 / Zyklus 1.0

#### Bâtiment Maison Relais

- 📍 38, rue St. Laurent  
L-7370 Lorentzweiler
- 📞 33 72 68-888 (pendant les heures de bureau)
- ✉️ nadine.jegen@education.lu

### Cycle 1,1 + 1,2 / Zyklus 1,1 + 1,2

#### Bâtiment scolaire « Jos WOHLFART »

- 📍 10, rue J.-P. Glaesener  
L-7358 Lorentzweiler
- 📞 33 72 68-888 (pendant les heures de bureau)
- ✉️ nadine.jegen@education.lu

### Cycles 2-4 / Zyklus 2-4

#### Ecole Centrale

- 📍 2, rue J.-P. Glaesener  
L-7358 Lorentzweiler
- 📞 33 72 68-888 (pendant les heures de bureau)
- ✉️ nadine.jegen@education.lu

### Administration Communale / Gemeindeverwaltung

- 📍 87, rte de Luxembourg  
L-7373 Lorentzweiler
- 📞 33 72 68-701
- ✉️ secretariat@lorentzweiler.lu
- 🌐 <http://www.lorentzweiler.lu>

### Conciergerie

#### Monsieur Steve BATISTA Madame Anette RIND-VAESSEN M. et Mme FERNANDES LUIS

- 📍 4, rue J.-P. Glaesener  
L-7358 Lorentzweiler
- 📞 33 72 68-843
- ✉️ concierge@lorentzweiler.lu

### Médecine scolaire

#### Centre Medico-Social

- 📍 17, rue de la Gare  
L-7535 Mersch
- 📞 32 58 20-1
- 📠 32 58 19
- ✉️ ligue@ligue.lu

### Maison Relais

- 📍 38, rue St. Laurent  
L-7370 Lorentzweiler
- 📞 26 33 68-920
- 📠 26 33 68-950
- ✉️ relais.lorentzweiler@croix-rouge.lu

### PIDAL (piscine)

- 📍 rue des Prés  
L-7246 Walferdange
- 📞 33 91 72-1
- ✉️ info@pidal.lu



Imprimerie OSSA, Niederanven

